Année universitaire 2025-2026

LE FINANCEMENT DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Je suis apprenant.e ou futur.e apprenant.e d'une formation du secteur sanitaire ou en travail social, de quelle façon la Région m'accompagne ?

La prise en charge du coût pédagogique de la formation par la Région Occitanie est payée directement à l'organisme de formation si:

- **Je suis en poursuite d'études**
- **Je suis demandeur.se d'emploi**

Si je suis en activité professionnelle ou fonctionnaire, je me rapproche de mon employeur ou d'un OPCO pour le financement de ma formation